



Communiqué de Presse

Paris, 18 janvier 2023

**CCR Re a lancé avec succès
157 Re 23
le cinquième compartiment de son sidecar**

CCR Re a sponsorisé avec succès le millésime 2023 de son sidecar 157 Re.

Dans un marché de la rétrocession extrêmement tendu, marqué par le retrait de nombreux acteurs, CCR Re a augmenté le capital levé de plus de 40% par rapport à 2022.

Cette performance, s'appuie sur la confiance renouvelée des participants du compartiment précédent, dont Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (BGIM) partenaire historique de 157 Re. Elle bénéficie enfin de l'arrivée d'un nouvel investisseur, démontrant ainsi l'attractivité de cette plateforme pour un nombre croissant de fonds et d'institutionnels. CCR Re approfondit ainsi le développement de ses liens avec les investisseurs ILS.

Dans cette opération, CCR Re a bénéficié de l'expertise de l'agent de structuration et de placement Gallagher Securities, de la société de gestion France Titrisation, du Métier Securities Services de BNP Paribas en tant que custodian et des conseils juridiques de Linklaters.

Bertrand Labilloy, Président Directeur général de CCR Re, a déclaré : « *le succès de cette émission valide notre politique de souscription en Property Cat et nous conforte dans notre stratégie de partenariat à long terme avec les investisseurs financiers.* »

**BOUSSARD &
GAVAUDAN**



Gallagher

Securities



FRANCE TITRISATION
GROUPE BNP PARIBAS

Linklaters

A propos de Boussard & Gavaudan Investment Management LLP :

Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, membre du groupe Boussard & Gavaudan, est une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, agréée par la Financial Conduct Authority et enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis en tant que conseiller en investissement en vertu de l'Investment Advisers Act.

A propos de 157 Re 23 :

157 Re 23 est le cinquième compartiment du fonds commun de titrisation à compartiments supportant des risques d'assurance 157 Re. Il est régi par les articles L.214-166-1 à L.214-190 (et notamment L.214-187 et suivants) et les articles R. 214-217 à D. 214-240 du Code monétaire et financier.

157 Re 23 a été agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

157 Re 23 est ouvert aux seuls investisseurs éligibles.

Cette communication ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'une demande de souscription ; elle ne saurait être utilisée comme contact en vue de conclure une opération de vente ou d'acquisition d'instruments financiers.

157 Re 23 n'a pas été et ne sera pas enregistré au titre du Securities Act of 1933, tel que modifié, des États-Unis d'Amérique et ses titres ne peuvent être proposés ni vendus aux États-Unis d'Amérique.

Contacts presse :

Vincent Gros – Secrétaire général + 33 (0)1 44 35 38 36 - vgros@ccr.fr
Angie Miorin – Chargée de Communication + 33 (0)1 44 35 31 89 - amiorin@ccr.fr

